



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Responsible Care®
Our commitment to sustainability.

**Sodium hydroxide, 50% solution,
Membrane and Diaphragm Grade**

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Sodium hydroxide, 50% solution, Membrane and Diaphragm Grade

Autres moyens d'identification : Soude caustique.

Type de produit : Liquide.

Numéro de FDS : 0001

Utilisations identifiées

La neutralisation des acides, contrôle du pH, épuration des gaz, catalyseur. Utilisé dans la fabrication de pâtes et papiers, le pétrole et le gaz naturel, le savon et les détergents, et les cellulosiques. Également utilisé dans le traitement de l'eau, la transformation des aliments, l'exploitation minière et la transformation des métaux.

Données relatives au fournisseur : Canexus Corporation
100 Amherst Ave
North Vancouver, British Columbia V7H 1S4
CA
Tél : 1-(604) 929-3441
Sans frais : 1-800-699-6924
Site Web : www.canexus.ca

Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)
2-C-0808
CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887
CCN 15610

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.



Section 2. Identification des risques

- Intervention** : P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage** : P405 - Garder sous clef.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Ne pas goûter ou avaler. Se laver soigneusement après manipulation.

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

- Dangers physiques non classés autrement (DPNCA)** : Provoque des brûlures graves du tube digestif.
- Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA)** : Provoque des brûlures graves du tube digestif.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Soude caustique.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

- Numéro CAS** : Non applicable.
- Code du produit** : 0001

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Hydroxyde de sodium	48 - 52	1310-73-2

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède; soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau tiède. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : essoufflement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleurs stomacales

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial



Section 4. Premiers soins

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Les symptômes peuvent être retardés.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau concentré puisque cela pourrait répandre le feu. Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés.
- Dangers spécifiques du produit** : Le produit lui-même ne brûle pas. Peut se décomposer lorsque chauffer et produire des vapeurs corrosives et/ou toxiques. Le contact avec le métal peut libérer du gaz d'hydrogène inflammable.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal
Gaz toxiques
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Évacuer la zone. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants non ouverts.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les matériaux de stockage compatibles peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants : le nickel et alliages de nickel, l'acier, le plastique, l'acier doublé de plastique ou de caoutchouc.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Hydroxyde de sodium	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). CEIL: 2 mg/m ³ NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). CEIL: 2 mg/m ³ OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 2 mg/m ³ 8 heures.

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
Hydroxyde de sodium	US ACGIH 4/2014	-	-	-	-	-	-	-	2	-	[3]
	AB 4/2009	-	-	-	-	-	-	-	2	-	
	BC 7/2013	-	-	-	-	-	-	-	2	-	
	ON 1/2013	-	-	-	-	-	-	-	2	-	
	QC 1/2014	-	-	-	-	2	-	-	-	-	

[3]Sensibilisation cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.



Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide. [Clair à opaque.]
- Couleur** : Clair à blanc.
- Odeur** : Aucune
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- pH** : 14 (fortement alcaline)
- Point de fusion** : 12°C (53.6°F) (50% solution)
- Point d'ébullition** : 143°C (289.4°F)
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non applicable.
- Pression de vapeur** : 0.2 kPa (1.5001 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.531 g/cm³ @ 20°C (68°F)
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- Volatilité** : Non disponible.
- COV (p/p)** : 0 % (p/p)



Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Le contact avec des métaux peut libérer du gaz d'hydrogène inflammable.
- Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales. Absorbe rapidement le dioxyde de carbone à partir de l'air et forme du carbonate de sodium.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Réagit violemment avec les acides forts. Corrosif aux aciers à des températures élevées supérieures à 40°C. Corrosif à l'aluminium, l'étain, le zinc, le cuivre, le laiton et le bronze.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : Acides. Matière organique. Aluminium. Phosphore. Zinc. Étain.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Hydroxyde de sodium	Yeux - Hautement irritant	Singe	-	24 heures 1%	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	400 µg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 µg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1%	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.5 minutes 1 mg	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	24 heures 2 %	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Section 11. Information toxicologique

- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : essoufflement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
douleurs stomacales

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Hydroxyde de sodium	Aiguë CE50 40.38 mg/L Eau douce Aiguë CL50 125 ppm Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Poisson - Gambusia affinis - Adulte	48 heures 96 heures

Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol





Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Information relative au transport

	DOT	TMD	IMDG	IATA
Numéro NU	UN1824	UN1824	UN1824	UN1824
Nom officiel d'expédition UN	SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM RQ (Hydroxyde de sodium)	SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM	SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM	SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM
Classe(s) de danger relatives au transport	8 	8 	8 	8 
Groupe d'emballage	II	II	II	II



Section 14. Information relative au transport

Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	<p><u>Quantité à déclarer</u> 1923.1 lb / 873.08 kg [150.75 gal / 570.64 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.</p> <p><u>Dispositions particulières</u> B2, IB2, N34, T7, TP2</p>	-	<p><u>Programmes d'urgence ("EmS")</u> F-A, S-B</p>	-

AERG : 154

AERG : Hydroxyde de sodium 1000 lb / 454 kg

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Information réglementaire

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de sodium

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques) : Non inscrit

SARA 302/304**Information sur les composants**

Aucun produit n'a été trouvé.



Section 15. Information réglementaire

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé

Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Hydroxyde de sodium	48 - 52	Non.	Non.	Oui.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : Hydroxyde de sodium

New York : Les composants suivants sont répertoriés : Hydroxyde de sodium

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : Hydroxyde de sodium

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés : Hydroxyde de sodium

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.



Ce produit a été certifié selon la norme NSF/ANSI 60 (numéro de certificat 07871) pour un niveau maximum d'utilisation (MUL) de 100 mg/L.

Canada

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Listes internationales

Répertoire national

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Malaisie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiwan : Indéterminé.



Section 16. Renseignements supplémentaires

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 3 * **Inflammabilité :** 0 **Risques physiques :** 0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 3 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité :** 0

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'usager est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Historique

Date d'édition mm/dd/yyyy : 05/01/2015

Version : 1

Élaborée par : Services Réglementaires KMK inc.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

